



MINISTÈRE DE LA JUSTICE

Liberté
Égalité
Fraternité

SERVICES PUBLICS+



Indicateurs de performance
Casier judiciaire national
Deuxième trimestre 2025

Le Casier judiciaire national vous informe de ses indicateurs de performance, relatifs aux demandes d'extraits de casier judiciaire (bulletins n°3) et aux demandes d'informations par les particuliers, pour le deuxième trimestre 2025.



Délais de délivrance des bulletins n°3, demandés par internet et par courrier

- Délai moyen de délivrance des bulletins n°3 aux personnes nées en France demandés par internet : **0,5 minute**
- Délai moyen de délivrance des bulletins n°3 aux personnes nées hors de France demandés par internet : **0,7 jour**
- Délai moyen de délivrance des bulletins n°3 demandés par courrier : **1 jour**

Conformément à l'article R. 82 du code de procédure pénale, les demandes d'extraits de casier judiciaire (bulletins n°3) des personnes nées hors de France doivent être accompagnées d'un justificatif d'identité, elles nécessitent un traitement par un agent du Casier judiciaire national.



Délais moyens de réponse aux demandes d'information des particuliers, par courriel et par courrier et taux de décroché des appels reçus

- Demandes d'information formulées par courriel : **3,5 jours**
- Demandes d'information formulées par courrier : **4,4 jours**
- Demandes d'information formulées par téléphone abouties : **96 %**



Demandes de bulletins n°3

- Taux de dématérialisation des demandes de bulletins n°3 : **99,6 %**
- Nombre annuel de demandes de bulletins n°3, du 1^{er} juillet 2024 au 30 juin 2025 : **4,6 millions**



Taux de retour dématérialisé des bulletins n°3 néants

96,6 %

Pour plus d'information sur Services publics + : www.plus.transformation.gouv.fr

Mise à jour : 17 juillet 2025